



POLITIQUE

ENVIRONNEMENTALE

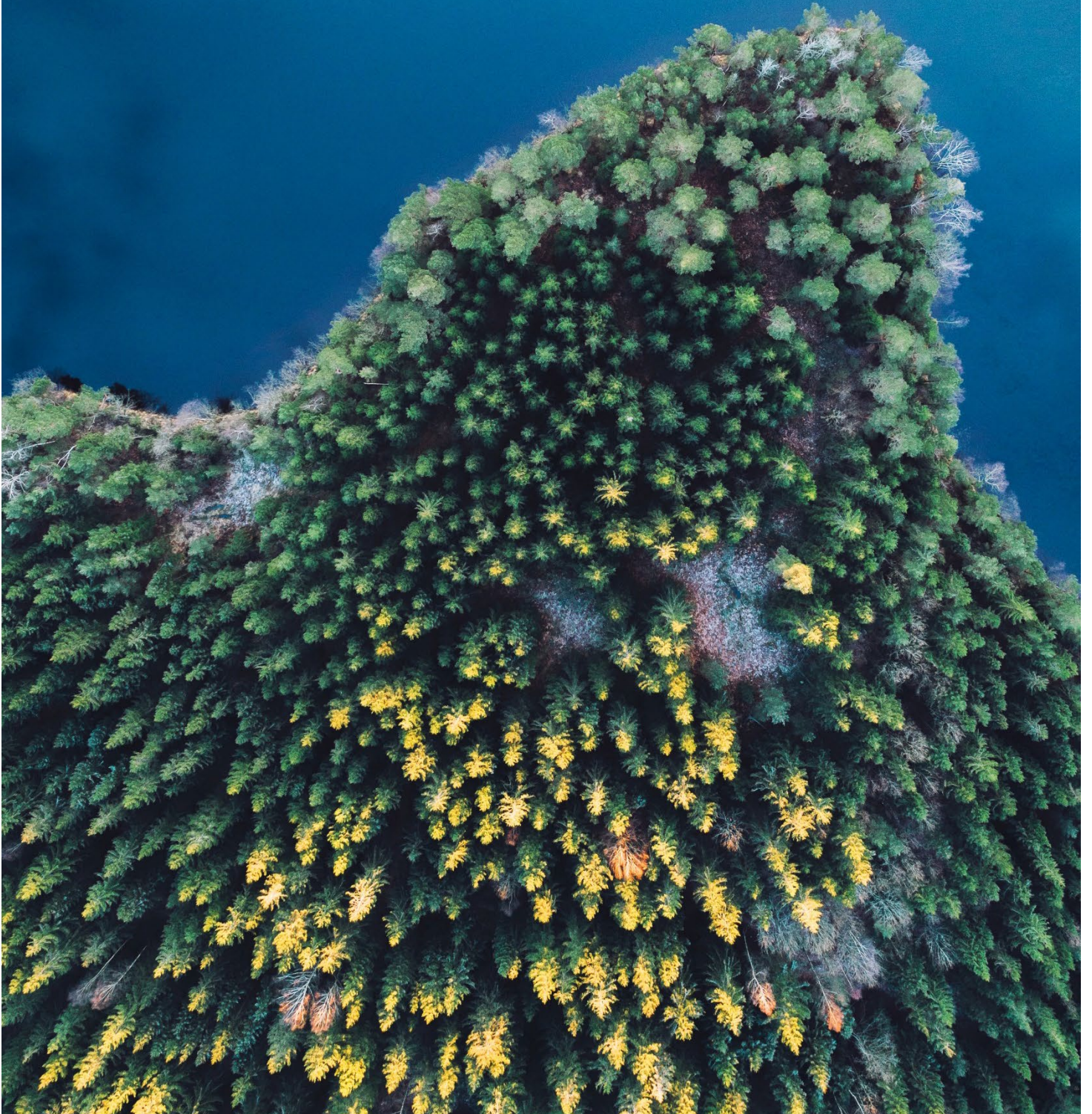


Table des matières

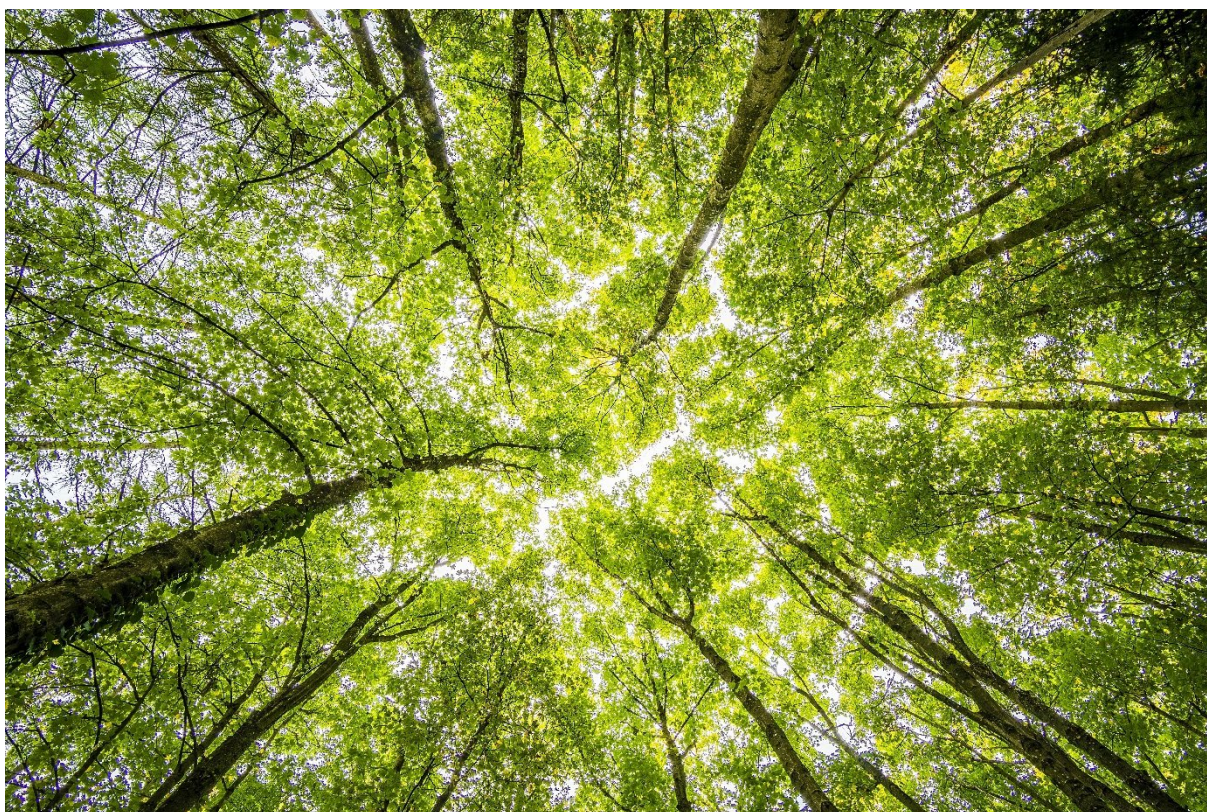
I. PREAMBULE.....	5
II. CONTEXTE.....	6
1. Enjeux environnementaux	6
2. Enjeux changement climatique.....	7
3. Enjeux biodiversité	10
III. DÉFINITIONS	13
1. Alignement 2° et Accord de Paris.....	13
2. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique	13
3. Risques climatiques.....	13
4. Risques liés à l'érosion de la biodiversité	14
IV. CADRE DE REFERENCE ET INITIATIVES	16
1. Contribution aux objectifs internationaux, engagements et initiatives	16
2. Cadre alignement et de référence	17
V. PRINCIPES, PÉRIMETRE ET CONDITIONS D'APPLICATION.....	18
1. Principes directeurs de la politique.....	18
a) Respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale.....	18
b) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.....	18
c) Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale.....	18
d) Intégration des enjeux de durabilité, dont les risques climatiques, dans l'analyse du risque.....	19
2. Périmètre de la politique.....	19
3. Conditions d'application	19
VI. GOUVERNANCE	21
1. Gouvernance ESG.....	21
a) Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID).....	21
b) Comité Investissement Durable (Comité ID).....	21
c) Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)	22
d) Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)	22
2. Comité des Risques	23
VII. MOYENS DE LA POLITIQUE.....	24
1. Equipe et ressources humaines	24
2. Outils	24
a) Outil propriétaire ABA	24
b) Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles « Température ».....	25
3. Approvisionnement en données ESG	25
VIII. STRATEGIE.....	27
1. Stratégie d'alignement de l'Accord de Paris.....	27
a) Objectifs à court terme (2023).....	27
b) Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)	28
c) Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030).....	28
d) Ambitions à long terme (2050).....	28
2. Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique	28
a) Objectifs à court terme.....	28
b) Objectifs biodiversité : principes stratégiques	29

IX. DÉCLINAISONS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	30
1. Principes de fonctionnement	30
2. Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance	30
a) Indicateurs bruts.....	30
b) Notations et sous score.....	31
c) Controverses : Indicateur de controverses suivies dans l'outil ABA.....	32
d) Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat et à la biodiversité.....	33
3. Dispositif d'intégration des informations dans le processus d'investissement et de gestion des risques	33
a) Mécanisme de diligence raisonnable des incidences négatives sur le climat et la biodiversité	33
b) Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs	34
c) Synthèse de l'utilisation des indicateurs	36
4. Lien avec la politique d'exclusion	37
5. Lien avec la politique d'engagement.....	37
a) Le dialogue avec les émetteurs	37
b) L'engagement actionnarial ou investisseur	38
c) L'engagement collaboratif.....	38
d) L'environnement, un des 5 axes prioritaires de la démarche d'engagement de DNCA Finance.....	38
e) Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement.....	39
X. ANNEXES.....	40
1. Objectifs d'Aichi.....	40
2. Objectifs Commission Européenne/Stratégie 2030 Biodiversité.....	42

AVANT-PROPOS

DNCA Finance a initié en 2021 un large projet de refonte de l'approvisionnement des données ESG et de révision de l'ensemble des processus ESG déployés au sein de la société de gestion.

Cette Politique environnementale sera pleinement opérationnelle à l'issue de ce projet (2023), et sera éventuellement ajustée lors de la finalisation des processus associés.



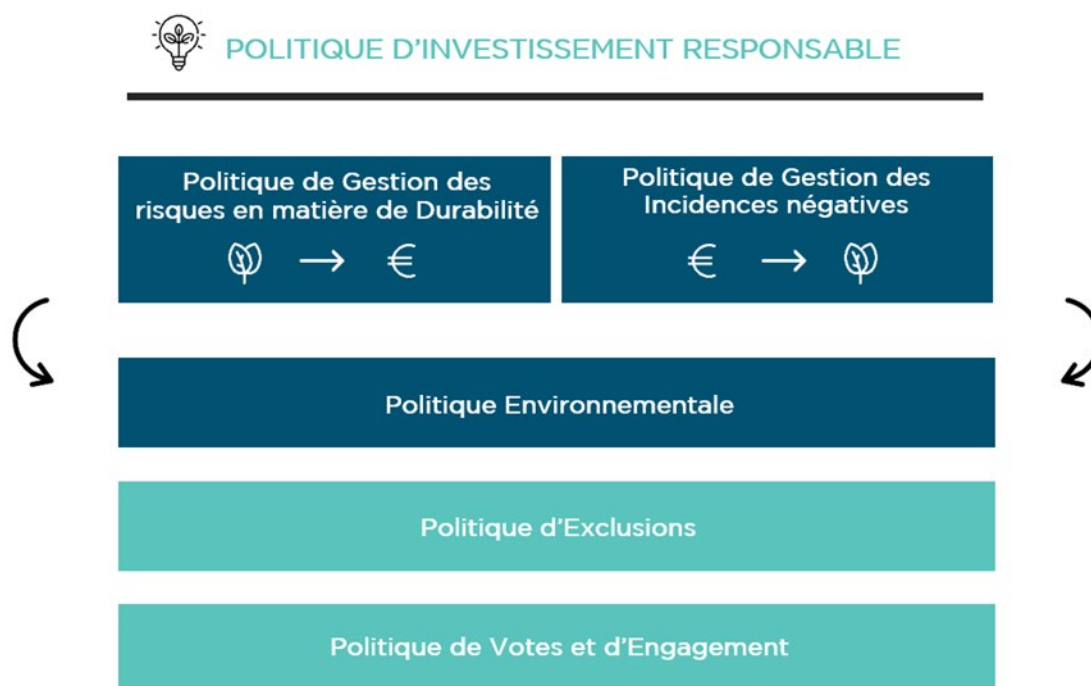
I. PREAMBULE

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière.

Les investissements de DNCA Finance sont résolument tournés vers une performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des opportunités auxquels font face les émetteurs (entreprises, organisations et Etats).

DNCA Finance met un accent particulier sur la prise en compte des enjeux environnementaux, dont le climat et l'érosion de la biodiversité, que ce soit dans l'analyse des risques du portefeuille comme dans celle des impacts que celui-ci peut générer. En particulier, dans le cadre de la « Trajectoire Climat des Portefeuilles », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES, incidence négative majeure des portefeuilles financiers, sont ainsi les incidences négatives sur laquelle DNCA Finance concentre ses efforts.

La Politique environnementale fait partie intégrante de la Politique Investissement Responsable de DNCA Finance, dont elle est une des composantes.



II. CONTEXTE

1. Enjeux environnementaux

Les activités humaines (liées à l'énergie, au transport, à l'industrie, à l'élevage, à l'agriculture, etc.) exercent des pressions directes et indirectes sur l'environnement comme celles-ci :

- Les consommations excessives d'eau, d'énergie et de ressources naturelles
- La production d'énergie provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- L'intensité des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'intensité des émissions raréfiant l'ozone stratosphérique
- L'intensité des polluants de l'air : oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX), etc.
- Les déversements abusifs entraînant la pollution des sols, de l'eau et de l'air
- La production de déchets dangereux
- Les activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

Ces pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement ont des impacts directs sur la condition humaine, comme :

- La crise alimentaire
- L'accès aux soins sanitaires
- La menace pour la santé (déshydratation, maladie cardiovasculaires, pulmonaires, cancers, etc.)
- La réduction de la qualité / disponibilité de l'eau potable
- L'impact des catastrophes environnementales (inondations, sécheresses, etc.)
- Les conditions de travail en cas de fortes chaleurs, notamment lorsque celles-ci sont combinées avec un taux d'humidité important
- Les déplacements de population liés au changement climatique

Ces impacts environnementaux peuvent également se traduire en impacts financiers via la potentielle dégradation de la valorisation boursière des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

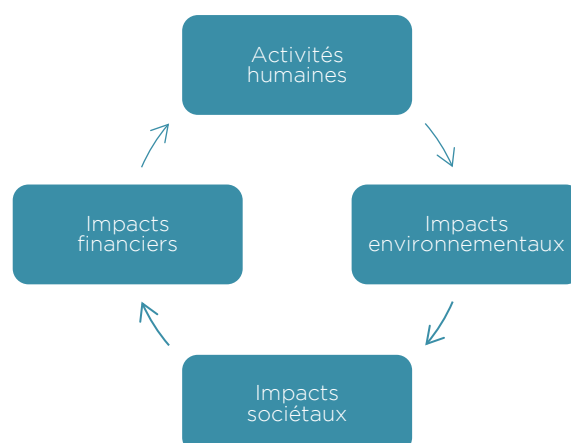
Ayant conscience des différentes pressions de ses investissements sur l'environnement, et, en parallèle, des risques financiers liés à l'environnement, DNCA Finance fait le choix de prendre en compte dans sa politique d'investissement responsable tous les enjeux environnementaux.

Un focus est particulièrement réalisé sur le risque climatique, et dans une moindre mesure, sur l'érosion de la biodiversité, pour deux raisons :

Les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité ont un caractère de gravité et d'urgence souligné à de maintes reprises, notamment lors des COP (Conférences des Parties)

Le climat est un domaine où les données sont les plus complètes et les technologies d'analyses les plus avancées

Cycle des impacts de l'activité humaine

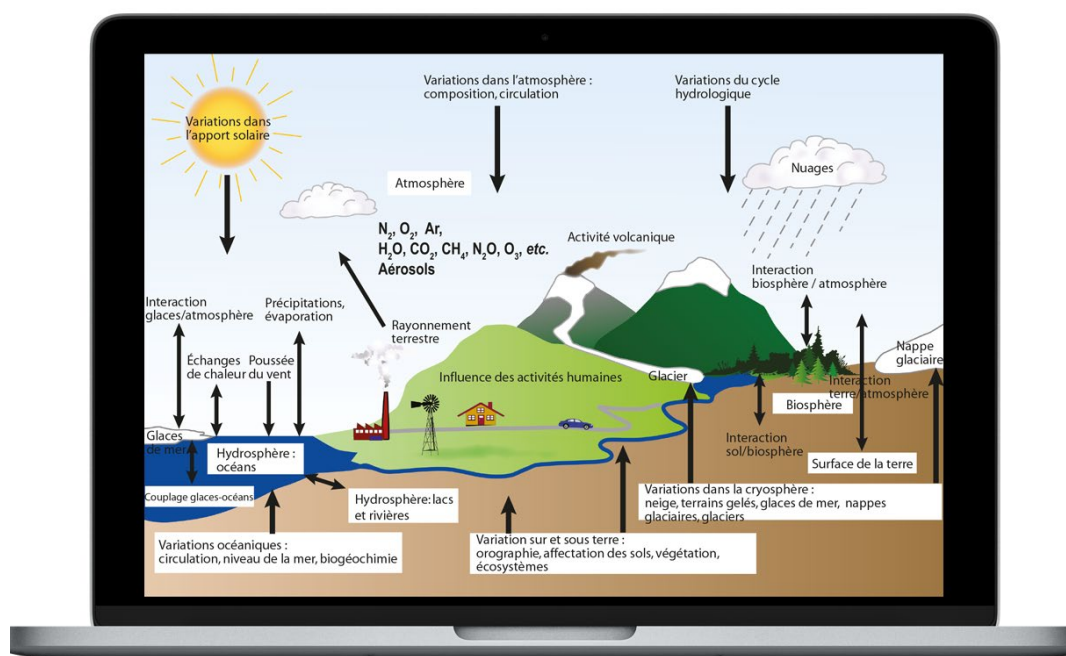


2. Enjeux changement climatique

La notion de « climat » fait principalement référence à « l'atmosphère », qui est l'enveloppe gazeuse de la Terre et l'une des 5 composantes du « système climatique » :

- Atmosphère
- Hydrosphère (eau liquide)
- Cryosphère (eau solide)
- Surface terrestre (biomasse)
- Biosphère (êtres vivants)

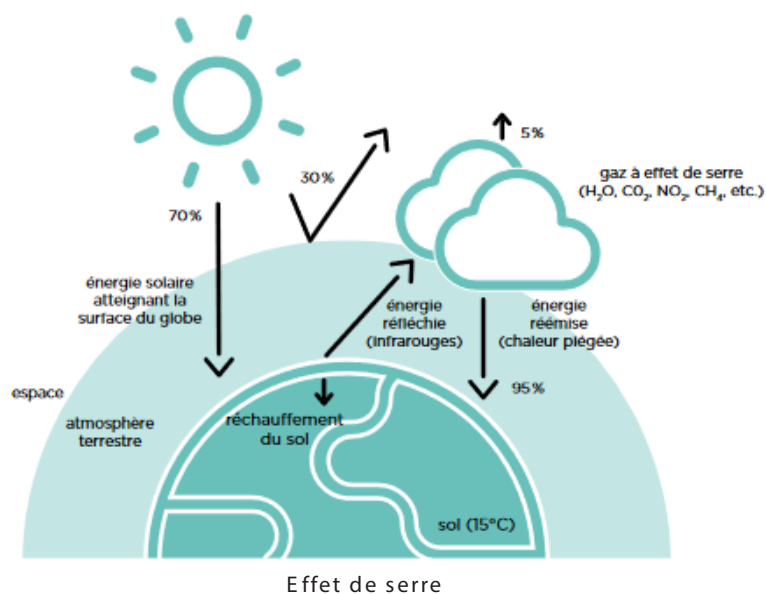
Les composantes du système climatique interagissent constamment à travers de nombreux processus physiques, chimiques et biologiques. Cet ensemble agit et influence les températures, les vents et les précipitations auxquels nous faisons face quotidiennement depuis des siècles.



Composantes du système climatique - Représentation simplifiée des composantes du système climatique, leurs processus et interactions

Source : Rapport du GIEC n°4 - Eléments scientifiques
<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/02/ar4-wg1-sum-vol-fr.pdf>

Le système terrestre est en équilibre entre l'énergie solaire reçue et les radiations réémises vers l'espace. Les gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore les gaz fluorés (chlorofluorocarbures (CFC), hydrofluorocarbures (HFC), etc.), présents de manière naturelle et en faible quantité dans l'atmosphère, forment une « barrière » autour de la Terre qui permet de retenir la chaleur terrestre provenant du soleil, c'est « l'effet de serre ». Ce phénomène naturel est défini comme le déséquilibre entre les radiations reçues du soleil et celles émises par la terre (forçage radiatif), qui entraîne une absorption nette d'énergie qui réchauffe la Terre.

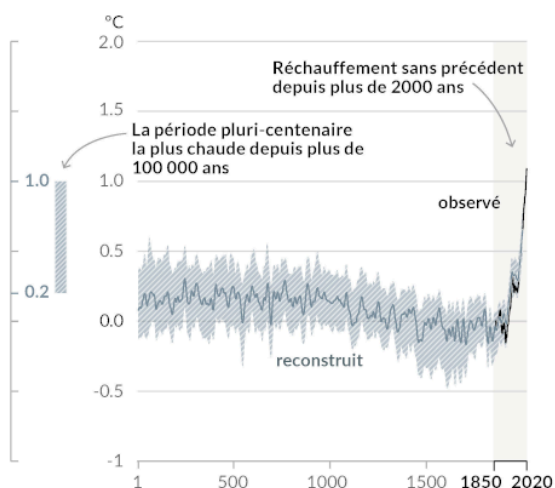


Source : DNCA Finance « 8 clés pour comprendre le climat »

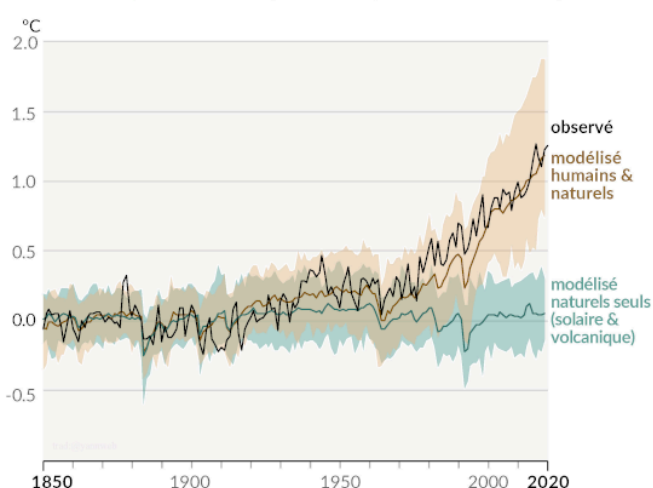
Le GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)¹ montre que le réchauffement est sans précédent depuis les 2000 dernières années, et qu'il continue de s'accélérer :

- La température moyenne terrestre a augmenté de 1,09°C entre les périodes 1850-1900 et 2010-2020
- 2021 a été l'une des 6 années les plus chaudes depuis l'ère préindustrielle
- Si les émissions mondiales se maintiennent à leur niveau actuel, le réchauffement devrait avoir dépassé les 2°C en 2050
- Si les émissions continuent d'augmenter, la trajectoire mènerait à +4°C voire +5°C à l'horizon 2100

a) Variations de la température à la surface du globe (moyenne décennale) telles que reconstruites (1-2000) et observées (1850-2020)



b) Variations de la température à la surface du globe (moyenne annuelle) telles qu'observées et modélisées avec les facteurs humains et naturels et les facteurs uniquement naturels (sur la même période de 1850 à 2020)



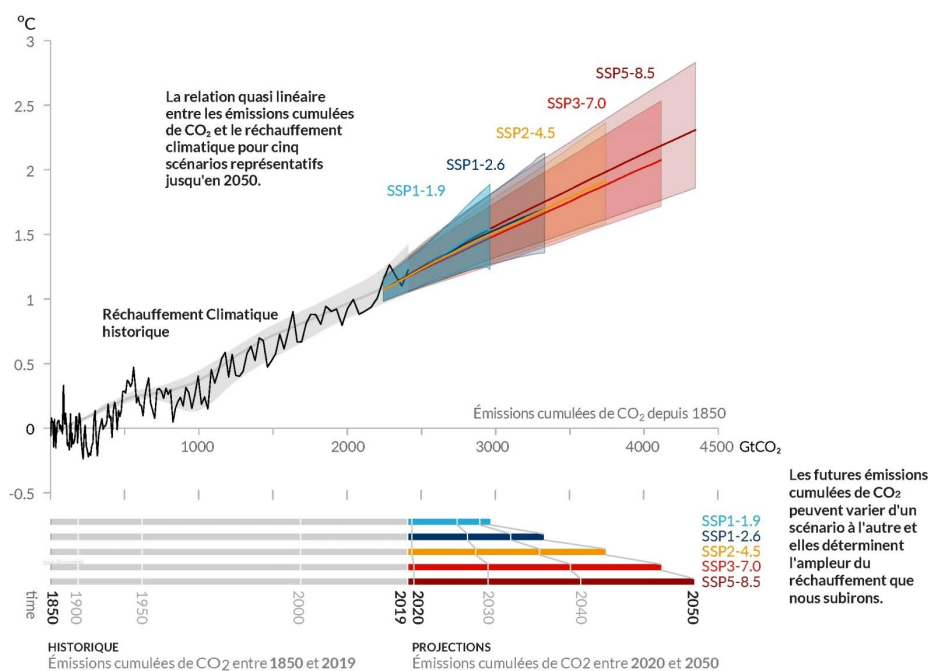
1) Evolution de la température de surface globale par rapport à 1850-1900

Source « 6ème rapport du GIEC - SPM » - <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wgl/figures/summary-for-policymakers>

Le GIEC décrit l'évolution des températures à venir selon 5 différentes trajectoires socio-économiques (Shared Socioeconomic Pathways - SSP) qui ouvrent un large éventail de futurs plausibles en ce qui

¹ Le 6ème rapport du GIEC est paru pour partie entre août 2021 et avril 2022 (groupes I à III) ...

concerne les émissions de GES. A l'exception du SSP1-1.9, l'ensemble des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre dépasseront le seuil de réchauffement mondial de +1,5°C dans un avenir proche (entre 2021 et 2040) et resterons au-dessus de +1,5°C jusqu'à la fin du siècle.





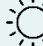









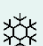
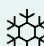
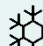
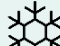
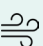
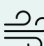
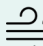
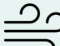
Relation quasi-linéaire entre les émissions cumulées de CO₂ et l'augmentation de la température à la surface du globe -

Source « 6ème rapport du GIEC - SPM » - <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/figures/summary-for-policymakers>

Le GIEC fait un lien entre le réchauffement climatique et l'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère, en attribuant la cause de cette concentration aux émissions de nature humaine (anthropiques), liées à l'exploitation des réserves fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel essentiellement). En émettant des gaz à effet de serre (GES) liés à l'exploitation des réserves fossiles, l'humanité a provoqué des changements rapides et étendus au niveau de l'atmosphère, de la cryosphère (glaces terrestres et marines), de la biosphère (les êtres vivants) et des océans.

Le changement climatique s'accompagne de très nombreuses conséquences environnementales avec, entre autres :

- La fonte de la cryosphère (+12% tous les 10 ans depuis 1960, dans l'hémisphère nord)
- Le changement du régime des précipitations (les fortes précipitations sont devenues plus fréquentes et plus intenses)
- L'augmentation des événements climatiques extrêmes que sont les tempêtes, les cyclones, les inondations, les sécheresses

	+1,1°	+1,5°	+2°	+4
Température Événement extrême avec une probabilité de 10% d'apparition chaque année	 +1,1°	 +1,9°	 +2,6°	
Sécheresse Fréquence d'apparition d'un événement de sécheresse extrême (durée de retour de 10 ans) est multipliée par x	 X2	 X2,4	 X3,1	
Précipitation Fréquence d'apparition d'un événement de précipitation extrême (durée de retour de 10 ans) est multipliée par x	 X1,3	 X1,5	 X1,8	
Enneigement Evolution de l'étendue de la couverture neigeuse mondiale (%)	 -2%	 -5%	 -9%	
Cyclones Proportion de cyclones tropicaux intenses dans le monde (%)		 +10%	 +13%	

Évolution de certaines variables climatiques sélectionnées à quatre niveaux de réchauffement planétaire (°C)

Source : d'après le 6ème résumé technique du rapport du GIEC

Une des conséquences principales, à long terme, de l'augmentation de la température est la hausse du niveau global de la mer, qui a déjà augmenté de 20 cm depuis le début du 19ème siècle. L'océan intègre les changements et répond lentement, mais durablement au réchauffement climatique. Une fois le processus enclenché, le niveau global de la mer continuera à augmenter sur des milliers d'années.

Avec la poursuite du réchauffement climatique, la projection de chaque région fera de plus en plus l'expérience de changements simultanés et multiples de facteurs climatiques générateurs d'impacts. Ces changements seront plus généralisés et/ou prononcés, en fonction de zones géographiques plus ou moins vulnérables, aux conséquences du dérèglement climatique.

3. Enjeux biodiversité

L'IPBES², équivalent du GIEC pour la biodiversité, définit la diversité biologique comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes ».

Cette définition met en avant la notion de diversité dans l'espace et le temps des écosystèmes, des gènes, des espèces ainsi que des interactions qui les lient. C'est une définition très large qui englobe les organismes vivants et les relations physico-chimiques qui s'établissent entre eux.

² La Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)) est l'organisme intergouvernemental qui évalue l'état de la biodiversité et des services écosystémiques, en réponse aux demandes des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. L'IPBES a pour mission de renforcer l'interface science-politique en ce qui concerne la biodiversité et les services écosystémiques, en vue de la conservation et d'une utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain sur le long terme et du développement durable.

La notion de biodiversité fait référence à de nombreux concepts, en particulier, ceux de « capital naturel » et de « services écosystémiques » :

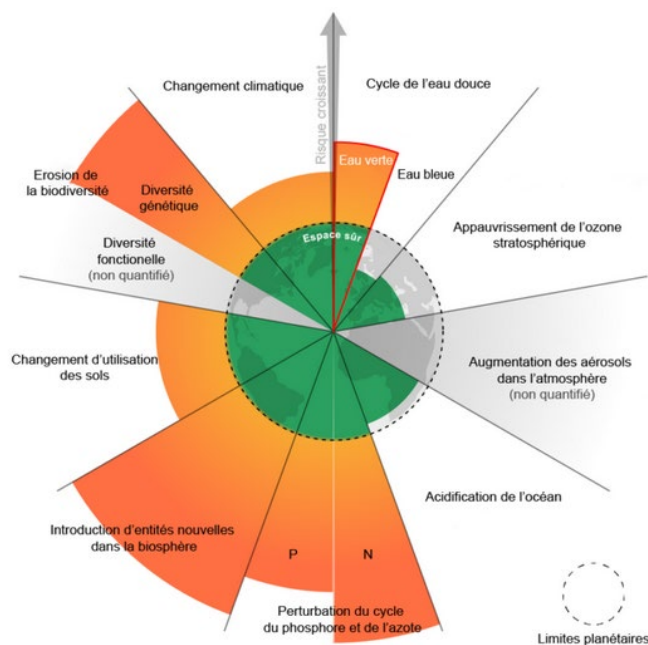
- Le « capital naturel » : il s'agit du stock de ressources renouvelables et non renouvelables (plantes, animaux, air, eau, sols, minéraux) qui ensemble fournissent des bénéfices aux hommes
- Les « services écosystémiques et abiotiques » : ce sont les bénéfices pour les hommes créés par le capital naturel. Ils concernent l'approvisionnement (eau douce, produits agricoles, ...), la régulation (de l'eau, de l'air, du climat, ...), la culture et l'auto-entretien (processus naturels nécessaires à la production des autres services comme la formation des sols).

L'IPBES identifie l'activité humaine, au travers de 5 pressions, comme le principal facteur explicatif de l'érosion de la biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres et des mers
- L'exploitation directe d'organismes vivants
- Le changement climatique
- La pollution
- L'invasion d'espèces exotiques

La gravité de l'érosion de la biodiversité est telle qu'on considère que parmi les enjeux environnementaux, elle est celui qui mettrait le plus en danger l'espèce humaine, bien au-delà des risques causés par le réchauffement climatique. Ainsi, la diversité génétique figure au premier rang des enjeux environnementaux pour lesquels les seuils de sécurité pour l'Homme sont déjà dépassés (cf graphe limites planétaires ci-dessous).

En 2009, Johan Rockström identifie avec 28 scientifiques internationaux, les processus qui régulent la stabilité et la résilience du système Terre. Ils proposent une mesure quantitative des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer. En 2022, la frontière planétaire de l'eau douce a été franchie et rejoint les cinq autres déjà dépassées (changement climatique, érosion de la biodiversité, changement d'utilisation des sols, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, perturbation du cycle du phosphore et de l'azote).



Limites planétaires

Source « Planetary Boundaries » - <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>
 Crédits : Wang-Erladsson et al (2022) Stockholm Resilience Center traduit par Sydney Thomas

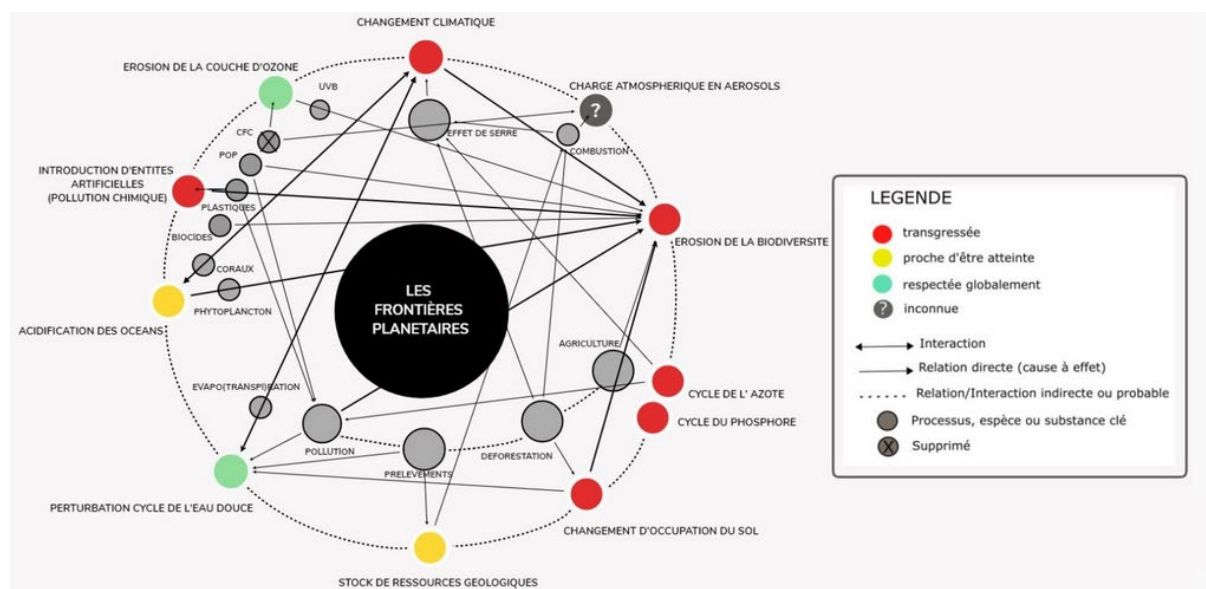
L'appauvrissement du stock de capital naturel généré par la dégradation de la biodiversité entraîne une contraction des services écosystémiques, ce qui entraîne des conséquences graves pour la condition

humaine, du fait d'une perte de régulation du climat, de l'émergence de maladies, de la diminution de la pollinisation (cf. production alimentaire), de la réduction de la production de biomasse ou de fibres, etc...



Source : FIR, Iceberg Data Lab, A2 Consulting

Les processus de régulation interagissent et la perturbation de l'un affecte la régulation et/ou la résilience des autres.



Les frontières planétaires et leurs interactions

Source « Tour d'horizon des limites planétaires, Ex naturae » - <https://exnaturae.org/tour-dhorizon-des-limites-planetaires/>

Parallèlement, puisque dans le cadre de leurs activités, les entreprises exploitent le capital naturel (directement ou indirectement via leur chaîne d'approvisionnement), leur bon fonctionnement est affecté. Les modèles d'affaires des entreprises, et donc le système financier dans son ensemble, sont donc également menacés par la perte de la biodiversité.

La biodiversité et le climat sont intimement liés. Les bouleversements climatiques constituent une des causes profondes de l'érosion de biodiversité actuellement observée mais la dégradation de la biodiversité notamment celle des puits de carbone, accroît elle aussi le réchauffement climatique.

III. DÉFINITIONS

1. Alignement 2° et Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris³ met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

2. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique

La dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui s'est déroulée à Nagoya (Japon) en 2010, a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi⁴ pour la biodiversité, détaillés et quantifiés, pour la période 2011-2020. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ces objectifs sont détaillés en annexe 10.1 - Objectifs d'Aichi. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ces objectifs ont été révisés lors de la COP15 qui a eu lieu à Montréal en décembre 2022. Le Cadre mondial pour la biodiversité défini lors de la COP 15 comporte également 23 cibles à atteindre d'ici à 2030.

3. Risques climatiques

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories :

- Les risques physiques : risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des émetteurs résultant par exemple de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou de feux de forêt
- Les risques de transition : risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, par exemple : les changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs.

³ <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

⁴ <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

Voici les risques climatiques définis par la TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure) :

Catégories de risques climatiques ⁵		Sous-catégories	Illustrations : risques provenant de...
Risques physiques	Risques liés aux impacts physiques du réchauffement climatique	Risques aigus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evénements climatologiques extrêmes, tels que les tempêtes, ouragans, inondations
		Risques chroniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification des précipitations et volatilité extrême des schémas météorologiques ▪ Hausse de températures et vagues de chaleur chroniques ▪ Elévation du niveau des océans
Risques de transition	Risques liés à la transition vers une économie bas-carbone	Risques politiques et juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du prix des émissions carbone (via la mise en place de mécanismes de prix du carbone) ▪ Obligations renforcées de reporting sur les émissions de GES ▪ Règlementations sur les produits et services existants ▪ Litiges
		Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Substitution des produits et services existants vers des alternatives moins émettrices de GES ▪ Investissement insuffisant dans les nouvelles technologies ▪ Coûts de la transition vers des technologies bas carbone
		Risques de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement du comportement des consommateurs ▪ Incertitudes liées aux marchés ▪ Coût élevé des matières premières
		Risques de réputation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification des préférences des consommateurs ▪ Stigmatisation d'un secteur d'activité ▪ Inquiétude renforcée ou réaction négative des parties prenantes

4. Risques liés à l'érosion de la biodiversité

De la même manière, l'érosion de la biodiversité peut être source de pertes économiques et financières potentielles pour les émetteurs. Toutefois, les moyens d'analyse, les technologies et les données sont encore très peu disponibles et matures.

Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, deux types de risques : risques physiques et risques de transition. Ces risques sont décrits ainsi par la TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) : comme « ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature »⁶.

La TNFD vise à accompagner le marché financier en apportant aux organisations un cadre leur permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de

⁵ Source: Final Recommendations Report, TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure)

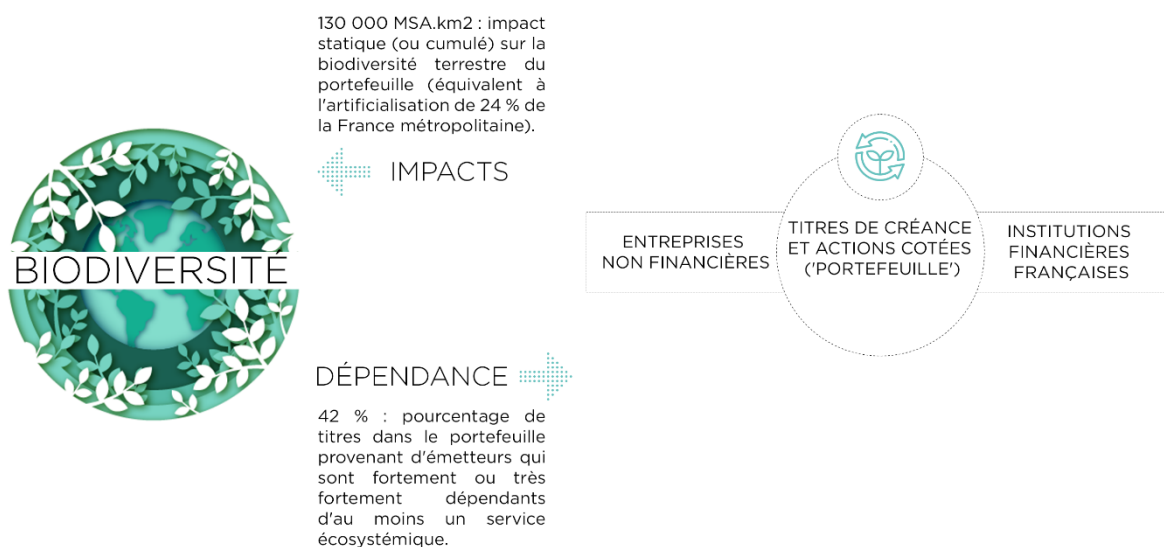
⁶ Source : « Proposition de portée technique – Recommandations pour le TNFD », TNFD

détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature.

Les risques liés à la biodiversité sont décrits par la TNFD de la façon suivante :

- Risques et opportunités physiques liés à la nature : risques physiques résultant de la perte de milieux naturels pouvant être classés comme étant causés par des événements (aigus) ou liés à des transformations à plus long terme (chroniques) de la manière dont les écosystèmes naturels fonctionnent, ou cessent de fonctionner.
 - Conséquences financières pour les organisations, comme :
 - Dommages directs aux actifs
 - Perte de services écosystémiques (locaux et régionaux) essentiels pour les processus de production ou le bien-être des employés
 - Impacts indirects découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement.
 - Exemples :
 - Pertes financières du secteur agricole, à l'échelle locale et régionale, résultant du déclin des insectes pollinisateurs
 - Pertes financières des secteurs pharmaceutique et technologique à l'échelle mondiale en raison de la moindre biodiversité génétique entravant la recherche et le développement.
- Risques et opportunités de transition : risques liés aux changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux importants entraînés par la transition vers une économie positive pour la nature.
 - Conséquences pour l'organisation : risques de réputation, risques de conformité, risques de responsabilité, risque de litige
 - Un actif peut devenir non rentable ou surévalué
 - Des opportunités transitionnelles peuvent se présenter lorsque les entreprises tirent un avantage financier des changements intervenant dans les préférences / demandes du marché qui récompensent leur impact positif sur la nature

La Banque de France estime que 42% du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises est émis par des entreprises qui sont fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.



Source : « A “Silent Spring” for the Financial System ? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France », Août 2021, Banque de France


IV. CADRE DE REFERENCE ET INITIATIVES

1. Contribution aux objectifs internationaux, engagements et initiatives

La Politique environnementale de DNCA Finance s'inscrit dans la contribution aux objectifs internationaux par les Conférence des Parties : Accord de Paris et Objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (voir ci-dessus).

DNCA Finance affirme son engagement au travers d'initiatives visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de l'investissement responsable, notamment celles liées à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité :

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions
Principles for Responsible Investments 	2017	<ul style="list-style-type: none"> Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires
Carbon Disclosure Project 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les gens et la planète à long terme
Climate 100+ 	2021	<ul style="list-style-type: none"> Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires
TCFD 	2021	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs
AFG / Commission Finance durable 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies non conventionnelles et l'investissement à impact
Net Zero Asset Management Initiative NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE	2023	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de cette initiative, DNCA Finance s'est engagée à poursuivre ses campagnes d'engagement pour inciter les entreprises à transmettre leurs données climatiques et réduire leurs émissions de GES. La société de gestion doit également se fixer un objectif intermédiaire d'actifs sous gestion « zero emission ». Un objectif qui sera revu tous les 5 ans

<p>Commission Climat et Finance Durable de l'AMF</p> 	<p>2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créée le 2 juillet 2019, la commission Climat et finance durable de l'AMF (CCFD) réunit les parties prenantes sur le sujet de la finance durable. Son rôle est d'aider l'Autorité à conduire ses missions à la fois de régulation et de supervision sur les thématiques liées à la finance durable.
--	-------------	---

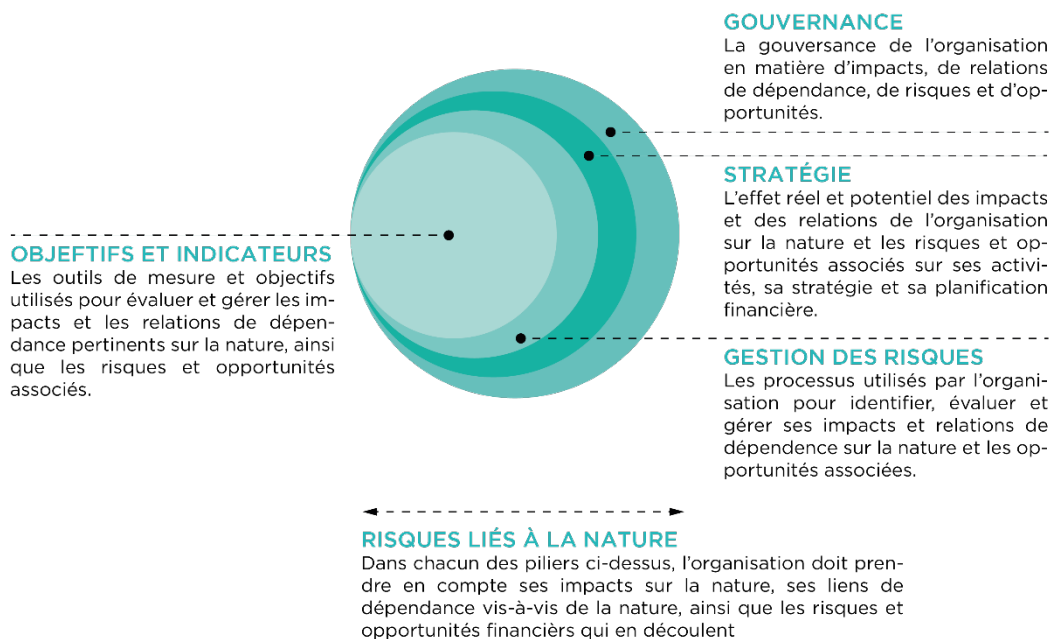
2. Cadre alignement et de référence

La Politique environnementale de DNCA Finance adopte le cadre de référence pour le reporting préconisé par la TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure).

- Gouvernance : description de l'organisation autour des sujets liés aux risques et opportunités climatiques
- Stratégie : impacts actuels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat sur le modèle économique de l'entreprise, la stratégie et les prévisions financières
- Gestion des risques : processus adoptés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques
- Objectifs et indicateurs : objectifs et indicateurs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités climatiques



De même, en ce qui concerne les risques liés à l'érosion de la biodiversité, DNCA Finance adopte le cadre de référence préconisé par la TNFD.



Source : d'après la TNFD

V. PRINCIPES, PÉRIMETRE ET CONDITIONS D'APPLICATION

1. Principes directeurs de la politique

La Politique environnementale de DNCA Finance s'appuie sur une double approche :

- La contribution à la limitation des incidences négatives et à l'atteinte des objectifs internationaux, dont la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité
- La prise en compte des risques financiers environnementaux et notamment les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité, qu'ils soient physiques ou de transition

a) Respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale

DNCA Finance soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'ONU et l'OCDE⁷ en matière d'environnement.

b) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU⁸. La politique environnementale s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.

DNCA Finance a mis en place des outils de mesure de la contribution des entreprises aux ODD tenant compte de la capacité du secteur privé à offrir des solutions (produits et services) contribuant aux ODD et à leurs sous critères associés.

Dans ce contexte, plusieurs ODD ont été identifiés pour répondre à ces enjeux. Les ODD qui n'ont pas directement été retenus correspondent à des engagements ciblés pour les Etats et les organisations non gouvernementales.

Parmi les ODD identifiés, certains sont directement liés à l'environnement :

- ODD n°6 : Accès à l'eau salubre et l'assainissement
- ODD n° 7 : Recours aux énergies renouvelables
- ODD n°14 : Protection de la faune et de la flore aquatiques
- ODD n°15 : Protection de la faune et de la flore terrestres

c) Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale

DNCA Finance accorde une attention toute particulière à l'objectif de lutte contre le changement climatique, en respect de l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Celui-ci vise à favoriser les actions en faveur de la transition énergétique et écologique, et plus généralement en faveur de la protection de l'environnement ; il incorpore la volonté d'aligner les portefeuilles d'actifs financiers avec la « trajectoire 2 degrés ».

⁷ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) (https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) (<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>).

⁸ Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (peuple, prospérité, planète, paix, partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

L'objectif de la Commission Européenne⁹ est encore plus ambitieux, avec notamment la neutralité carbone en 2050 et une réduction d'au moins 55%, des émissions de GES par rapport à 1990.

DNCA Finance affiche également la volonté de contribuer à la préservation de la biodiversité, en particulier en référence à la Convention sur la Diversité Biologique¹⁰, ainsi qu'aux objectifs de la Commission Européenne, qui devraient être fixés au cours de l'année 2022¹¹

d) Intégration des enjeux de durabilité, dont les risques climatiques, dans l'analyse du risque

La politique d'investissement responsable de DNCA Finance s'appuie sur la conviction qu'une gestion de long terme doit englober l'ensemble des risques et opportunités auxquels font face les émetteurs.

L'analyse des risques et opportunités par DNCA Finance repose sur deux leviers : la « gestion des risques » et « l'identification des opportunités liées à la transition durable ».

Parmi ces risques et opportunités, les enjeux environnementaux occupent une place centrale, les risques physiques et de transition liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

2. Périmètre de la politique

La Politique environnementale de DNCA Finance est déployée sur l'ensemble des actifs gérés par les équipes suivantes, à l'exception de la gestion privée et des portefeuilles pour lesquelles des contraintes externes (conditions d'un mandat de gestion par exemple) rendent l'application impossible :

- Fonds mixtes
- Fonds flexibles
- Fonds croissance Europe
- Multigestion
- Actions thématiques
- Europe actions toute capitalisation qualité croissance
- Performance absolue actions
- Actions Européennes « Value »
- Multi-stratégies obligataires
- Actions des marchés émergents
- Europe actions petites capitalisations
- Obligations convertibles
- Fonds Beyond

3. Conditions d'application

L'application de la Politique environnementale s'effectue dans un cadre conditionné par certaines contraintes :

- La qualité des données ESG : les processus d'investissement et de gestion des risques de DNCA Finance reposent sur l'analyse de données externes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données ESG. DNCA Finance a mis en place un premier ensemble de contrôles de la qualité des données ESG reçues de ses fournisseurs, ces contrôles ayant

⁹ « Un pacte vert pour l'Europe », Commission Européenne, https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

¹⁰ <https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention>

¹¹ « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 », Commission Européenne, https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr

vocation à être complétés. Cependant, elle ne peut ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques et culturels introduits par les fournisseurs de données

- La maturité des méthodologies : DNCA Finance est consciente des limites techniques dues à la maturité naissante des technologies d'analyse, notamment en matière de climat et de biodiversité. Elle opte pour une approche d'amélioration continue des processus ESG afin de pallier ces insuffisances

Aussi, DNCA Finance a opté pour le principe de progressivité dans le déploiement des politiques ESG, afin de permettre une application pragmatique et une intégration des enjeux ESG dans les maillons de sa chaîne de valeur.

VI. GOUVERNANCE

1. Gouvernance ESG

DNCA Finance a adapté sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable, dont la Politique environnementale est l'une des composantes.

La gouvernance ESG est ainsi constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

a) Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, dont les orientations concernant le climat et la biodiversité, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance.

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, du Responsable Gestion ISR, ainsi que les représentants des principales fonctions (pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...)

Ses principales missions sont de :

- Déterminer les orientations stratégiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et d'investissement responsable
 - Traduire et prendre en compte les orientations des actionnaires de DNCA Finance en matière de responsabilité sociétale et d'investissement durable
 - Arrêter les engagements RSE de DNCA Finance en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction investissement
- Définir et faire évoluer les politiques ISR :
 - Développement durable et ses composantes
 - Investissement responsable et ses composantes :
 - Conception des politiques :
 - Evolution des politiques (sur propositions des Comités ID, Opérationnel RSE, autres Comités, ensemble des parties prenantes dont actionnaires)
- Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques ISR sur l'année écoulée, en particulier au travers de la production des reportings associés (DPEF, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements pour réviser les orientations stratégiques / les politiques ISR

b) Comité Investissement Durable (Comité ID)

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses principales missions sont de :

- Définir les processus ISR, incluant notamment :

- o Processus de notation des émetteurs privés
- o Processus de notation des émetteurs souverains
- o Processus d'exclusion
- o Processus de sélectivité ISR
- o Processus de gestion des risques en matière de durabilité
- o Processus de pilotage des incidences négatives
- o Processus de labellisation des fonds
- o Processus d'engagement et de vote
- o Processus de pilotage de la trajectoire climat
- Déployer et suivre les processus ISR :
 - o Assurer le déploiement opérationnel des orientations stratégiques en matière d'Investissement Responsable du Comité de Développement et d'Investissement Durable (comité DID)
 - o Piloter la température des portefeuilles selon la trajectoire décidée par le Comité DID
 - o Faire l'état des lieux du déploiement des processus ISR et l'atteinte des objectifs fixés par le Comité DID
 - o Arbitrer les propositions d'évolution des processus ISR des comités subordonnés
 - o Soumettre les propositions d'évolution des politiques ISR au Comité DID

c) Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et à minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses missions principales sont de :

- Revoir la politique d'exclusion
- Valider et maintenir une traçabilité et une justification des évolutions qui sont apportées aux listes d'exclusion
- Suivre et piloter les incidences négatives identifiées

d) Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable.

Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.

Ses principales missions sont de :

- Définir, cadrer et suivre le(s) projet(s) à mettre en place :
 - o Définir les objectifs et la feuille de route
 - o Définir le lotissement

- o Désigner les responsables des actions
- o Estimer la consommation de ressources nécessaires (temps, charges)
- o Définir le planning en fonction des objectifs et contraintes métiers
- o Suivre les actions et le respect des grands jalons
- Suivre et appuyer les processus opérationnels des équipes métiers, dont les points suivants déployés au niveau du comité Data :
 - o Sourcing data ESG
 - o Instruction des flux
 - o Structuration des données ESG (dictionnaire de données / référentiel)
 - o Contrôle de la qualité des données ESG
 - o Diffusion de données ESG (du référentiel aux éventuels outils métiers)
- Remonter les informations nécessaires à la définition du bilan de la mise en œuvre opérationnelle des processus fonctionnels ID sur l'année écoulée, en particulier pour la production de reporting du type rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.

2. Comité des Risques

Le suivi des risques financiers liés à l'environnement, dont les risques physiques et de transition climatiques et de perte de biodiversité, est intégré au dispositif de gestion des risques de DNCA Finance (le suivi sera opérationnel à l'issue du projet de remise à plat de l'approvisionnement en données ESG évoqué au chapitre 7.3 - Approvisionnement en données ESG).

Cette intégration des risques en matière de durabilité dans la gestion des risques de DNCA Finance répond aux attentes de l'Article 29 de la Loi Energie Climat et de son décret d'application du 28 mai 2021 (article 8).

Le Comité des Risques, organe central du dispositif de gestion des risques, se tient selon une périodicité semestrielle. Il est composé des trois dirigeants (le Gérant de la Société en Commandite Simple, le Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Opérations et le Directeur de la Gestion ou son représentant), de la Responsable du Département des Risques et du RCCI.

Le Comité des Risques a notamment pour objet :

- De présenter les évolutions de la politique de gestion des risques, des procédures et de la cartographie
- De dresser l'état d'avancement des recommandations issues de l'inspection et des audits
- De dresser un rapport sur les questions importantes liées aux risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie, de change, de liquidité, de valorisation et de durabilité
- De présenter un suivi des fonds en VaR, du backtesting et des stress tests
- D'effectuer un suivi des styles de gestion
- De prendre toute décision visant à régulariser une anomalie relevée par le Département des Risques et faisant l'objet d'une procédure d'escalade
- D'assurer le suivi des contraintes et des performances

VII. MOYENS DE LA POLITIQUE

1. Equipe et ressources humaines

Un pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable a été créé pour gérer et développer les activités suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs, et valider l'analyse ESG effectuée, le cas échéant, par les autres équipes de gestion
- Développer et déployer le modèle d'analyse ESG propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis »)
- Piloter les processus d'investissement ISR et la gestion des fonds incluant des critères ESG
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat)
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, code de transparence, informations destinées aux clients, trajectoire Climat
- Piloter la labellisation des fonds ISR

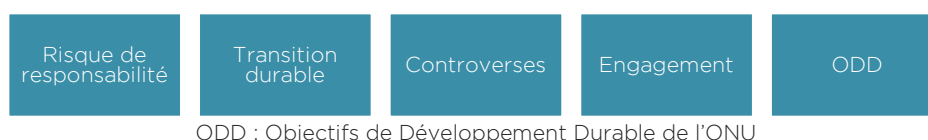
Le pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable est constitué de : gérants, analystes ISR, ingénieur IT et Policy officer.

Par ailleurs, tous les gérants ont accès aux informations ESG et peuvent les utiliser directement dans leur processus de gestion.

2. Outils

a) Outil propriétaire ABA

DNCA Finance a développé un outil de notation propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis ». Ce modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse indépendants et complémentaires applicables à toute entreprise investie dans les fonds :



ODD : Objectifs de Développement Durable de l'ONU

En complément, un pilier climat et un pilier contribution positive ont été développés pour certains fonds



L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant des émetteurs.

L'analyse ABA est déployée sur l'univers actif de gestion de DNCA Finance, soit environ 900 émetteurs (comprenant notamment tous les titres d'entreprises en portefeuille). Afin d'élargir la couverture aux univers d'investissements, un Appel d'offres sur les données ESG a été finalisé et permettra à DNCA Finance de construire une notation « ABA Quant » (Voir C- Approvisionnement en données ESG).

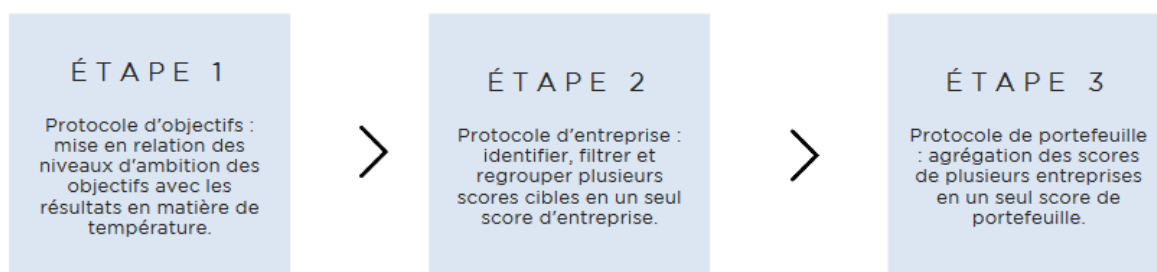
b) Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles « Température »

En 2019, DNCA Finance a développé un modèle d'analyse climatique des émetteurs, appuyé sur les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les scénarios énergétiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de l'IPCC et l'initiative Science Based Targets (SBTi).

En effet, DNCA Finance utilise les scores de température du Carbon Disclosure Project (CDP) pour piloter la trajectoire de température de ses investissements. La base de données des scores de température du CDP fournit une trajectoire de température pour près de 4000 entreprises, basées sur leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et couvrant la chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3)¹² de chaque entreprise. Cette méthodologie a été sélectionnée en ligne avec la philosophie de DNCA Finance de ne s'appuyer que sur les données d'entreprises pour produire ses propres analyses.

La méthodologie des scores de température du CDP est l'une des méthodologies de l'initiative Science Based Target officiellement utilisées pour permettre aux investisseurs de fixer des objectifs de réduction des émissions de GES pour leurs portefeuilles d'investissement (SBTi pour les institutions financières).

Le CDP divise sa méthodologie en trois étapes :



Source : Méthodologie d'évaluation des températures du CDP/WWF

Ainsi, afin de convertir les objectifs de réduction des émissions de GES en score de température, des scénarios sont définis. Le CDP utilise la base de données 1,5°C de l'Integrated Assessment Modelling Consortium (IAMC) composé de plus de 400 scénarios. Il y sélectionne les scénarios plus pertinents en excluant ceux qui reposent sur une quantité importante de capture et stockage de GES.

Le CDP part du principe qu'il existe une relation linéaire entre l'évolution des indicateurs d'objectifs communs (par exemple : les émissions absolues, l'intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires ou au produit vendu) sur des périodes spécifiques correspondant aux horizons de définition des objectifs des entreprises et le réchauffement climatique résultant en 2100.

DNCA Finance a développé « ABA Temp », un outil d'agrégation des scores de température du CDP au niveau du portefeuille et de diffusion de cette température induite aux équipes de gérants et d'analystes financiers. Ainsi, les équipes en charge des investissements ont accès à un tableau de bord de la température des portefeuilles. L'outil « ABA Temp » donne la possibilité d'analyser la température ex-post de leurs portefeuilles et d'intégrer cette dimension dans leurs décisions d'investissement.

3. Approvisionnement en données ESG

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a réalisé un appel d'offres fin 2021 en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, et les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne

¹² Les « scopes » sont définis par le GHG Protocol. Scope 1 : gaz à effet de serre (GES) émis directement par l'entreprise lors de son activité, Scope 2 : GES émis par la consommation d'énergie, Scope 3 : émissions indirectes (scope 3 amont : chaîne d'approvisionnement ; scope 3 aval : clients et distributeurs)

- Enrichir le processus d'analyse ISR existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

Aux réserves près précisées dans la partie V. 12, la [Politique d'investissement responsable](#) est dorénavant mise en œuvre, de l'intégration des données dans les systèmes d'information jusqu'à leur diffusion au sein des processus de gestion.

VIII. STRATEGIE

1. Stratégie d'alignement de l'Accord de Paris

Lors de la publication du document « Trajectoire Climat » en 2021, DNCA Finance s'est positionnée comme acteur de la lutte contre le changement climatique et de l'alignement avec l'Accord de Paris et la limitation du réchauffement des températures à 2° d'ici l'année 2100 (voir chapitre 3.1 - Alignement 2° et Accord de Paris).

DNCA Finance a volontairement adopté une démarche qualitative et pragmatique, en privilégiant la qualité des mesures et l'appropriation des technologies d'analyse avant la détermination précise d'objectifs quantitatifs.

Les objectifs de DNCA Finance sont ainsi de plusieurs sortes :

- Objectifs qualitatifs à court terme (2023)
- Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)
- Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)
- Ambitions à long terme (2050)

a) Objectifs à court terme (2023)

DNCA Finance souhaite approfondir les méthodologies de mesure et d'analyse des données liées au réchauffement climatique :

- Mesure des empreintes carbone y compris sur le scope 3
- Méthodologie de calcul des températures induites à partir des émissions carbone

Par ailleurs, DNCA Finance intègre d'ores et déjà les enjeux climatiques dans sa « Politique d'engagement » : dialogue avec les entreprises, soutien des résolutions climat.

Les objectifs de DNCA Finance à court terme (2023) sont ainsi :

- Amélioration de la couverture de données
- Présentation de l'évolution dans le temps, selon la disponibilité de la donnée des indicateurs émissions absolues de carbone, empreinte carbone, intensité carbone et température
- Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs » en termes d'évaluation de la température induite
- Dialogue avec au moins 5 entreprises sans objectif climat et représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion
- Revue systématique des résolutions "Say on Climate"
- Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme
- Etat des lieux sur les émissions carbonées des émetteurs publics
- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires
- Exclusion des investissements exposés à la production de pétrole et de gaz non conventionnels, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires

b) Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)

- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2027
- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE
- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040 pour les pays en dehors de l'OCDE
- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030
- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040

c) Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)

- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2,2°C, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.
- DNCA Finance s'engage à intégrer le scope 3 de l'ensemble de ses participations, une fois ce dernier disponible et standardisé. A cette échéance, DNCA Finance se réservera le droit d'ajuster ses objectifs. Dans l'intervalle, DNCA Finance apportera tout commentaire qualitatif pour le suivi de ces objectifs.
- Les objectifs s'entendent à périmètre constant tel que défini dans la présente politique

d) Ambitions à long terme (2050)

- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2°C, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.

Ces objectifs seront analysés régulièrement par DNCA Finance, notamment lors de la production du rapport annuel « Pressions environnementales ». Dans ce cadre, DNCA Finance s'assurera de son alignement avec la trajectoire climat, analysera les écarts le cas échéant, et adaptera les mesures adéquates.

2. Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Parmi eux, les cibles emblématiques à 2030 : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

DNCA Finance s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité fixés.

a) Objectifs à court terme

DNCA Finance se concentre dans un premier temps sur les méthodologies et les données :

- Compréhension et maturité des indicateurs sélectionnés concernant la biodiversité

- Identification des objectifs prioritaires et des indicateurs associés
- Dialogue avec les entreprises exposées aux risques liés à la biodiversité

DNCA Finance intègre pour certains enjeux liés à la biodiversité dans son outil d'analyse propriétaire ABA, à la fois dans la notation « Risque de responsabilité » et dans la notation « Transition Economique Durable ».

Enfin, les atteintes à la biodiversité sont l'un des enjeux de la Politique d'engagement de DNCA Finance (voir chapitre 9.5 - Lien avec la politique d'engagement).

b) Objectifs biodiversité : principes stratégiques

Dans un contexte d'un manque de données harmonisées et de standardisation des méthodologies, DNCA Finance ne fixe pas à ce jour d'objectifs à 2030 mais inscrit sa réflexion et sa recherche sur l'érosion de la biodiversité dans le contexte de la contribution :

- Aux ambitions proposées dans le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 de la Convention pour la Diversité Biologique (<https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>)
- A la stratégie de la Commission Européenne (voir annexe 10.2 - Objectifs Commission Européenne / Stratégie 2030 Biodiversité)
- A la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) (faire un renvoi vers la partie X.B du Rapport Art 29)
- Au respect des limites environnementales globales (<https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundarie>)

IX. DÉCLINAISONS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. Principes de fonctionnement

Pour la Politique environnementale comme pour l'ensemble de ses politiques ESG, DNCA Finance adopte un principe d'amélioration continue :

- Définition d'objectifs
- Définition d'indicateurs
- Etablissement du résultat de ces indicateurs, et comparaison par rapport aux objectifs
- Révision de la stratégie en fonction des résultats

Par ailleurs, DNCA Finance participe à plusieurs initiatives en lien avec la Finance Durable et groupes de travail et est en veille active vis-à-vis des pratiques de place, nouvelles technologies, analyses, nouveaux indicateurs, etc. afin d'améliorer sa Politique et de mieux répondre aux enjeux ESG, notamment vis-à-vis de l'alignement des portefeuilles sur les objectifs internationaux, climat et biodiversité.

2. Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance

a) Indicateurs bruts

1) Indicateurs liés au climat

Les indicateurs suivis par DNCA Finance sont :

- Emissions de CO2 (en tonne d'équivalent CO2 par an) en absolu et en million d'euros investis
- Température implicite (en score de température)

Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante :

- Emissions de CO2 scope 1 + 2 (en tonne d'équivalent CO2 par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Emission scope 1 + 2}_i$$

- Température implicite
 - Dans sa méthodologie, le CDP et le WWF proposent et comparent sept méthodes de pondération différentes pour agréger les scores de température des entreprises au niveau du portefeuille ou de l'indice (étape 3).
 - DNCA Finance a sélectionné deux d'entre elles : le score de température pondéré par les émissions détenues par les entreprises (Enterprise Owned Temperature Score, EOTS) et le score de température pondéré des poids du portefeuille (Weighted Average Temperature Score, WATS).
 - Pour la méthode WATS, les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille. En d'autres termes, le score agrégé du portefeuille est la moyenne pondérée des scores de température individuels. Même si cette approche est simple et favorise l'harmonisation des méthodes, elle ne tient pas compte des émissions de GES. Par conséquent, l'exposition aux entreprises à fort impact n'est donc pas lisible avec cette approche.
 - Pour la méthode EOTS, les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions détenues. Cela signifie que

le score agrégé est la moyenne pondérée, par les émissions détenues, des scores de température individuels. Les émissions détenues sont calculées par rapport à la part détenue de la valeur de l'entreprise (VE). Malgré le fait que cette méthode soit plus compliquée à calculer que la précédente car elle nécessite des données financières supplémentaires sur l'entreprise, cette méthode intègre les émissions de GES dans le calcul et permet de refléter plus correctement l'exposition aux entreprises à fort impact.

Score de température pondéré par les émissions détenues (EOTS)	Les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions (scope 1 et 2) détenues.	$\sum_n^i \left(\left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i \times \text{Emissions carbone}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}} \right) \times \frac{\text{Emissions carbone}_i}{\text{Totales émissions de l'entreprise détenues}} \right) \times TS_i$ <p>TS : score de température</p>
Score de température pondéré des poids du portefeuille (WATS)	Les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille.	$\sum_n^i (\text{Poids du portefeuille}_i \times \text{Score de température}_i)$

2) Indicateurs liés à la biodiversité

A court terme, DNCA Finance retient des indicateurs de pressions sur biodiversité issus du CDP :

- Consommation d'eau (en mégalitre par an)
- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare par an)

DNCA Finance est conscient des faibles taux de couverture que peuvent avoir les indicateurs de biodiversité notamment ceux fournis par le CDP sur la consommation d'eau et l'usage du sol. DNCA Finance utilisera la période d'observation et d'appropriation des méthodologies et des données disponibles pour étudier l'intégration d'indicateurs complémentaires d'empreinte sur la biodiversité.

Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante (pondération selon la part de la valeur d'entreprise détenue dans le portefeuille) :

- Consommation d'eau (en mégalitre par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Consommation d'eau}_i$$

- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Usage du sol}_i$$

3) Autres Indicateurs de suivi des risques

DNCA Finance utilise de nombreux autres indicateurs ESG fournis par les différents fournisseurs de données, comme :

- Expositions sectorielles des émetteurs (énergies fossiles, etc....)
- Autres données brutes (émissions de CO2, réserves combustibles fossiles...)

b) Notations et sous score

1) Notation « Risque de responsabilité » des émetteurs privés

DNCA Finance a développé un outil de notation propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis », décrit au chapitre 7.2(A) - Outil propriétaire ABA

L'un des 4 piliers d'analyse est la responsabilité environnementale, décrite ci-contre.

L'analyse de chaque thème résulte d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs.

La notation « Risque de responsabilité » est réalisée par les analystes de DNCA Finance sur une base continue. L'analyse des piliers « Dialogue » et « Controverse », ci-dessous, permet de compléter cette notation « Risque de responsabilité » en fonction des alertes et de l'actualité.

2) Indicateurs appuyés sur les scores ESG des émetteurs souverains :

Pour améliorer le risque ESG des émetteurs souverains, DNCA Finance s'appuie sur l'agence de notation ISS depuis 2022.

L'analyse ESG d'ISS sur les souverains (« ISS ESG Country Rating ») permet d'une part de compléter l'analyse financière par des informations extra-financières ayant potentiellement un impact sur la solvabilité des émetteurs souverains, et d'autre part de mesurer la performance ESG des investissements dans ces émetteurs.

ISS utilise plusieurs types de données en amont de la détermination des scores ESG :

- Données quantitatives : Banque Mondiale, Food and Agriculture Organization (FAO), Agence Internationale de l'Energie (AIE), instituts de recherche internationale comme le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)
- Scores, résultats quantitatifs d'analyses par des ONG internationales comme Germanwatch, International Trade Union Confederation (ITUC), Tax Justice Network or Transparency International
- Données qualitatives sur la base de rapports: « World Social Protection Report » (OIT), « Finding on the Worst Forms of Child Labor » (US Department of Labor), « Country Reports on Human Rights Practices » (US Department of State), « Report on Death Sentences and Executions » (Amnesty International)

A ce titre DNCA Finance a enrichi le modèle d'analyse ABA existant pour les émetteurs publics par l'utilisation de données brutes et de sous-scores ESG fournis par ISS.

c) Controverses : Indicateur de controverses suivies dans l'outil ABA

Le pilier Controverse d'ABA permet de suivre le niveau de controverse des émetteurs en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse « Risque de responsabilité » : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales.

Les controverses sont issues de l'analyse des informations par DNCA Finance grâce à son modèle propriétaire. Un screening quotidien des informations ciblées est réalisé (liste de mots clés) par l'intermédiaire d'un algorithme et d'une ressource humaine dédiée. Par ailleurs, cette analyse est complétée de données externes (agences de notation et recherches brokers).

L'objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les émetteurs et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse, classée selon le thème (actionnarial, social, environnemental et sociétal), fait l'objet d'une analyse complète et d'un compte rendu. À l'issue de ce travail, les controverses sont distinguées selon leur niveau de gravité pour obtenir un score de 1 à 4 (4 étant le pire des scores).

DNCA Finance utilise cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des émetteurs et la profusion des informations obligent dans chaque situation à distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

Le score de chaque controverse vient appliquer une décote plus ou moins importante (de 10 à 50%) à la notation de chaque pilier (actionnarial, social, environnemental et sociétal) et au « Risque de Responsabilité » ABA.

d) Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat et à la biodiversité

Il existe plusieurs méthodes de calcul du risque financier des portefeuilles lié au changement climatique. DNCA Finance intégrera en 2024 les indicateurs VAR Climat fournis par MSCI. Le modèle Climate VaR de MSCI mesure l'impact potentiel de différents scénarios climatiques sur la valorisation des titres individuels. La VaR climatique indique, en points de pourcentage, quel pourrait être l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur de marché d'un titre, sur l'horizon 2100. Il intègre 3 types d'impacts du changement climatique :

- Les risques politiques : dans quelle mesure une entreprise pourrait être impactée par des décisions politiques (réglementation) visant à réduire les émissions de GES. MSCI effectue cette analyse en se référant à une analyse quantitative détaillée des politiques climatiques existantes, ainsi qu'à plusieurs scénarios climatiques élaborés par des instituts de recherche sur le climat mondial.
- Les opportunités technologiques : dans quelle mesure une entreprise peut bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en proposant de nouveaux produits et services à faible émission de carbone. Pour cette analyse, MSCI utilise des ensembles de données uniques sur les revenus actuels à faible teneur en carbone ainsi que les brevets à faible teneur en carbone détenus par les entreprises.
- Les risques et opportunités physiques : dans quelle mesure une entreprise peut être impactée par des destructions d'actifs ou des interruptions d'activité liés au changement climatique. Le modèle intègre à la fois les risques chroniques (changements progressifs des températures, des précipitations, des chutes de neige et du vent) et les risques aigus (inondations côtières et cyclones tropicaux) ; l'emplacement spécifique des installations des entreprises est pris en compte.

Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction des scénarios choisis par la société de gestion, puis applique la modélisation financière pour en déduire les impacts de la valorisation du titre.

Les risques financiers spécifiquement liés à la perte de biodiversité sont encore très difficiles à mesurer dans l'état actuel des connaissances, de la technologie, des données et des moyens d'analyse disponibles. Pour cette raison, dans l'attente de progrès sur les méthodes de mesure et de pilotage des risques financiers liés à la biodiversité, DNCA Finance a choisi de ne pas utiliser d'indicateurs spécifiques à court terme.

Cependant, DNCA Finance :

- Intègre l'impact des émetteurs sur la biodiversité et les externalités dans son analyse « Risque de responsabilité » d'ABA.
- Calcule les indicateurs d'empreinte sur la biodiversité (voir IX.2 -Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance).

3. Dispositif d'intégration des informations dans le processus d'investissement et de gestion des risques

a) Mécanisme de diligence raisonnable des incidences négatives sur le climat et la biodiversité

DNCA Finance dispose d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts sur le climat et la biodiversité) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Ce mécanisme est notamment conforme à celui décrit dans le guide de l'OCDE « Responsible business conduct for institutional investors – Key considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises », 2017.

Dans ce cadre, DNCA Finance a mis en place des tableaux de bords à disposition des gérants et communiqués aux membres du Comité de Suivi Investissement Durable. Ils reprennent notamment les indicateurs décrits au chapitre 9.2 « Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance ».

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour les fonds pour lesquels DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment) (voir 8.1(C) - Ambitions)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : consommation d'eau et usage du sol

Pour atteindre les objectifs d'incidences négatives, DNCA Finance peut agir selon plusieurs canaux :

- Via les décisions d'investissement (analyse, investissement, allègement, renforcement, désinvestissement)
- Via la politique d'exclusion (voir chapitre 9.4 - Lien avec la politique d'exclusion)
- Via la politique d'engagement, avec dialogue et action auprès de la direction de l'entreprise (voir chapitre 9.5 - Lien avec la politique d'engagement)

b) Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs

1) Suivi de l'ensemble des expositions

Des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés sont actualisés régulièrement et utilisés par l'ensemble des gérants.

2) Dispositif d'alertes

DNCA Finance a lancé le développement d'un dispositif d'alertes fin d'année 2022 :

Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, peuvent s'appuyer par exemple sur :

- La variation de la note « Risque de responsabilité » et/ou franchissement d'un certain seuil (en fonction des stratégies de gestion)
- La variation d'indicateurs en amont, identifiés comme matériels selon les secteurs (exemple : variation d'émissions de GES pour des secteurs très carbo-intensifs)
- L'apparition de controverses, graduées selon leur gravité et leur fréquence
- A terme, la variation de la VAR Climat et/ou le franchissement de limites de VAR Climat (actuellement en cours de développement pour une implémentation prévue au 30/06/2024)Intégration dans le processus de gestion

En fonction de l'évolution des expositions et des alertes, les gérants peuvent être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante, selon les stratégies de gestion :

- Revoir l'argumentaire d'investissement
- Entamer ou accélérer un processus d'engagement (voir 9.5 - Lien avec la politique d'engagement)
- Alléger, désinvestir totalement ou renforcer la position
- Mise sous surveillance le cas échéant

3) Intégration dans le dispositif de gestion des risques

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures, après

analyse des membres de l'équipe ISR, et sur validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID). Un émetteur inscrit sur cette liste « worst offenders » ne peut plus être détenu dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance : l'investissement est impossible (contrainte pré-trade bloquante dans l'outil de passage d'ordres), et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

4) Intégration dans le dispositif de gestion des risques

DNCA Finance intègre les risques environnementaux dans son dispositif de gestion des risques financiers, en indiquant notamment (au fur et à mesure de la disponibilité des données) les éléments suivants :

- Description des risques environnementaux
- Caractérisation des risques
- Segmentation des risques environnementaux, dont :
 - Risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité
 - Risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, y compris risques de contentieux ou de responsabilité
- Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, lorsque l'information est pertinente et disponible
- Description des indicateurs utilisés pour appréhender les risques importants

Le suivi de ces risques environnementaux est intégré dans le dispositif global de gestion des risques de DNCA Finance ; dans ce cadre, des tableaux de bord sont présentés au Comité des Risques.

Limites d'exposition

En fonction des stratégies de gestion et des engagements des différents portefeuilles, des limites sur des indicateurs ESG sont progressivement mises en place dans les prospectus, la politique d'exclusion et dans le dispositif de limites internes - par exemple :

- Note minimale « Risque de responsabilité » (déjà effectif)
- Exposition maximale à certains secteurs (déjà effectif)
- Limite de VAR Climat (à venir)
- Empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence (déjà effectif)

Conformément à la procédure interne DNCA Finance encadrant le suivi des contraintes, un seuil d'alerte peut être défini afin d'anticiper le risque de dépassement de la limite.

c) Synthèse de l'utilisation des indicateurs

Type	Exemples d'indicateurs	Source	Commentaire / exemples	Processus d'investissement	Gestion des incidences négatives	Intégration au dispositif de contrôle de risques
Données brutes	Indicateurs empreinte carbone (émissions, intensité...)	Agences de notation	Tonnes d'équivalent CO2 des entreprises ou organisations investies, brut, rapportées aux investissements ou au chiffre d'affaires	✓	✓	
	Température induite	Agences de notation	Température induite par les émissions d'équivalent CO2	✓	✓	
	Consommation d'eau	Agences de notation	Consommation d'eau en mégalitres par million investi	✓	✓	
	Exposition sectorielle	Agences de notation	Exposition au charbon thermique, mesurée en % du chiffre d'affaires	✓	✓	
Notations	Score « Risque de responsabilité » environnementale	DNCA Finance	Etabli par les analystes de DNCA Finance à partir de 4 piliers (responsabilité actionnariale, responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale) Note qualitative (analyse approfondie par DNCA Finance) ou quantitative (sur la base d'indicateurs bruts uniquement)	✓		✓
	Notation « ISS ESG Country Rating », pilier environnemental	Agences de notation	Notation des émetteurs souverains	✓		✓
Controverses	Controverses sur l'environnement suivies dans ABA	DNCA Finance	Controverses dans le domaine de l'environnement, appuyées sur les fournisseurs de données ou sur la recherche de DNCA Finance, intégrées dans l'outil ABA	✓		✓
	Controverses	Agences de notation	Controverses sur l'environnement	✓		✓
VAR	VAR Climat	Agences de notation	VAR Climat afin de mesurer la perte potentielle (en %) liée aux risques climatiques physiques ou de transition (technologiques et réglementaires)	✓		✓

4. Lien avec la politique d'exclusion

La politique d'exclusion de DNCA Finance contribue directement à la politique environnementale, en évitant les émetteurs les plus contributeurs au changement climatique et à la détérioration de la biodiversité, ainsi qu'en protégeant les portefeuilles concernés contre les risques financiers liés à certaines thématiques ESG (exemple : exposition au secteur de production de charbon thermique, etc.).

La « Politique d'Exclusion de DNCA Finance », disponible sur le site internet, détaille :

- Les exclusions de l'armement controversé (pour l'ensemble des fonds de DNCA Finance)
- Les exclusions sectorielles (ou les expositions sectorielles maximales), selon les stratégies de gestion. Ces secteurs peuvent être notamment :
 - La production de tabac
 - La génération d'électricité à base d'énergie fossile
 - La production d'hydrocarbures non conventionnels
 - Les exclusions liées aux infractions au Pacte Global des Nations Unies

L'application des principes de la politique environnementale peut conduire à la modification de la politique d'exclusion.

5. Lien avec la politique d'engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

a) Le dialogue avec les émetteurs

En tant que gérant de conviction, DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les émetteurs dans lesquels elle investit ou envisage d'investir. C'est le cas pour l'analyse financière comme l'analyse ISR. Ces réunions permettent notamment de questionner la direction de l'entreprise sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent une image très pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ISR et de la culture d'entreprise.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de notre recherche ISR.

Le nombre de contacts avec les émetteurs est décrit dans le Rapport d'Engagement de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/isr/Rapport%20d%27engagement%20et%20Rapport%20de%20vote%202021.pdf>)

Un focus particulier est mis sur l'engagement en lien avec le climat. DNCA Finance identifie les 10 émetteurs les plus contributeurs à son empreinte carbone et les 10 émetteurs les moins transparents et initie une démarche d'engagement avec ces émetteurs.

Par ailleurs, DNCA Finance participe à la campagne « Climate 100+ ».

b) L'engagement actionnarial ou investisseur

Convaincue que l'amélioration des pratiques des émetteurs dans lesquels nous investissons contribue à protéger la valeur des portefeuilles, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à encourager une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les émetteurs. De manière plus générale, DNCA Finance est convaincue qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence des émetteurs.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement actionnarial :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans le document « Politique d'engagement ».

Des procédures d'escalade peuvent être déclenchées, dans le cas où l'entreprise ciblée refuserait de répondre ou ne mettrait pas en place les moyens appropriés pour adresser les problèmes ou faiblesses identifiés. Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas en collaboration avec les équipes de gestion.

c) L'engagement collaboratif

DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait, en agissant de façon isolée, avoir une influence limitée. Une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs.

DNCA Finance anime son activité d'engagement collaboratif grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et à ses participations à des initiatives d'engagement regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

d) L'environnement, un des 5 axes prioritaires de la démarche d'engagement de DNCA Finance

DNCA Finance souhaite que toutes les sociétés prennent en compte les enjeux environnementaux et climatiques, a minima dans le cadre d'une gestion des risques associés. DNCA Finance encourage l'ensemble des entreprises à adopter une stratégie environnementale et climatique complète, et que le pilotage de cette stratégie soit intégré de manière similaire aux aspects stratégiques usuels. Cette stratégie doit s'accompagner d'objectifs clairs et quantifiables d'amélioration de l'empreinte des sociétés. DNCA Finance attend une publication régulière de l'information sur l'évolution de l'empreinte environnementale de la société.

DNCA Finance soutient la mise en place de standards de transparence qui permettent une harmonisation et une comparabilité des sociétés, comme les recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

DNCA Finance souhaite que la stratégie environnementale ne soit pas limitée aux opérations propres des sociétés, mais qu'elle inclue également l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, elle doit comprendre l'ensemble de la chaîne de valeur : les fournisseurs en amont, les opérations de la société, et le cycle de vie des produits chez le client. L'innovation joue également un rôle central, pour permettre de répondre aux enjeux, ainsi il est important que ces aspects environnementaux soient intégrés dès les premières phases de conception des produits ou des services.

Les enjeux suivants devraient être pris en compte, de manière transparente :

- Climat : dans le cadre de son engagement pour le climat, DNCA Finance encourage l'ensemble des entreprises à communiquer et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en limitant et réduisant la consommation énergétique afin d'assurer une croissance plus durable.
- Gestion de l'eau : la gestion de l'eau est un des aspects des politiques environnementales dont les implications sont également sociétales. Ainsi, DNCA Finance incite les sociétés à limiter et réduire leur consommation d'eau, notamment d'eau potable, ressource dont la préservation est vitale. Au-delà, certaines zones géographiques sont particulièrement sensibles aux conditions de stress hydraulique, DNCA Finance attend que les sociétés exposées en soient conscientes et vigilantes. De surcroît, DNCA Finance encourage les entreprises à adhérer au CDP sur cet enjeu et à publier leurs données annuellement.
- Gestion des déchets : la gestion des déchets est une source importante de pollution. Certains sujets comme l'utilisation de plastique et des emballages sont au cœur des préoccupations environnementales actuelles. DNCA Finance souhaite que les sociétés informent sur la nature des déchets générés et sur les pratiques qu'elles ont mis en place vis-à-vis du recyclage et de la valorisation des déchets, en les incitant à trouver des solutions innovantes. Par ailleurs, l'économie circulaire offre des perspectives intéressantes pour adapter notre économie à une gestion plus rationnelle des déchets et DNCA Finance encourage l'ensemble des sociétés qui pourraient y contribuer.
- Protection de la biodiversité : les enjeux de biodiversité peuvent prendre plusieurs formes : impact sur le territoire, la faune et la flore. La croissance économique doit se faire en adéquation avec leur préservation. DNCA Finance encourage les sociétés à évaluer et limiter leur impact sur la biodiversité, en fonction de leur utilisation des terres ou de la mer. DNCA Finance encourage la préservation des espaces forestiers et marins, à travers l'utilisation de labels responsables permettant aux entreprises de certifier leur approche raisonnée.

DNCA Finance est convaincue que placer les enjeux environnementaux au cœur de ses échanges avec les sociétés leur permet de s'inscrire plus facilement dans une démarche de développement durable. Ce positionnement permet aussi de créer un cercle vertueux soutenant les sociétés apporteurs de solutions.

e) Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement

1) Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les émetteurs est une source inestimable de valeur ajoutée dans les analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG. Toutes les actions de dialogue et d'engagement sont ainsi intégrées dans deux outils complémentaires :

- L'outil propriétaire ABA, afin d'ajuster, le cas échéant, la notation « Risque de Responsabilité » ou « Transition » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace des échanges avec la direction des émetteurs investies
- L'outil ResearchPool (RMS) dans lequel les gérants complètent toutes les informations relatives aux discussions engagées avec les émetteurs

2) Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à l'analyse ESG et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité ». Cette note, diffusée dans toutes les équipes de gestion, donne une indication sur le niveau de risque ESG et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

Les gérants sont systématiquement conviés à participer aux réunions d'engagement avec les émetteurs qu'ils détiennent en portefeuille.

L'application des principes de gestion du risque en matière de durabilité peut conduire à l'ajustement de la politique d'engagement.

X. ANNEXES

1. Objectifs d'Aichi

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de la perte de diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.



Objectif 1

D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.



Objectif 2

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.



Objectif 3

D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.



Objectif 4

D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable



Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.



Objectif 6

D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.



Objectif 7

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.



Objectif 8

D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.



Objectif 9

D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.



Objectif 10

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique



Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.



Objectif 12

D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.



Objectif 13

D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes



Objectif 14

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.



Objectif 15

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.



Objectif 16

D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités



Objectif 17

D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.



Objectif 18

D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.



Objectif 19

D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.



Objectif 20

D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

2. Objectifs Commission Européenne/Stratégie 2030 Biodiversité

- Établir, à l'échelle de l'Union Européenne, un vaste réseau de zones protégées, sur terre et en mer.
- Lancer un plan européen de restauration de la nature¹³.
- Mettre en place des mesures pour permettre les changements nécessaires à la transformation.
- Introduire des mesures pour relever le défi de la biodiversité à l'échelle mondiale.

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

DNCA
INVESTMENTS

¹³ Des objectifs contraignants de restauration de la nature sont attendus d'ici fin 2021.